



17 Bis rue de la Mairie
50330 VICQ-SUR-MER
Tél : 02.33.54.31.96
Mail : mairie@vicq-sur-mer.fr

ARRETE DE VOIRIE PORTANT AUTORISATION DE VENTE AU DEBALLAGE

A2024-042

Le Maire de VICQ SUR MER

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2212-2 et suivants ;

Vu la loi du 25 juin 1841 complétée par celle du 30 décembre 1906 relative aux ventes au déballage ;

Vu le décret no 62-1463 du 26 novembre 1962 modifié par décret no 89-690 du 22 septembre 1969 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°44-2020 du 31 mars 2020 interdisant l'accès au littoral ;

Considérant la demande de vente au déballage de bibelots, linges, meubles... demandée par M. Jean-Louis MATELOT, domiciliée 43 Place Casimir Noël 50330 VICQ SUR MER

Arrête

Article 1 : L'autorisation sollicitée par M. Jean-Louis MATELOT lui est accordée pour organiser une vente au déballage de bibelots, linges, meubles... **le 10 août 2024** au point suivant :

- 43 Place Casimir Noël à Vicq-sur-mer

Article 2 : Pendant la durée de cette vente, il est interdit à M. Jean-Louis MATELOT de recevoir dans le lieu où il organise sa vente, des marchandises différentes de la catégorie de celles dans laquelle il exerce.

Article 3 : Le présent arrêté qui sera notifié à M. Jean-Louis MATELOT sera affiché par ses soins, sur les lieux de la vente.

Article 4 : Le Maire de Vicq sur Mer et Monsieur le commandant de brigade de gendarmerie est sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vicq sur Mer, le 22 juillet 2024

Le Maire
Richard LETERRIER

